



DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical le 22 septembre 2020
N°2020/06 (Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DECISION N° 2024/19

Nature de l'acte : Marché public

Objet : Marché public n°2024-18 - Sans publicité ni mise en concurrence préalables- Prestations similaires – Maîtrise d'œuvre relative aux adaptations de la station de pompage de Gobert dans le cadre de la création d'une liaison Nord-sud – Attribution et signature du marché.

Le Président d'AQUAVESC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2122-7,

VU la délibération du comité syndical en date du 22 septembre 2020 et la délibération modificative en date du 25 septembre 2024 donnant délégation au Président pour prendre des décisions prévues à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité, pour le syndicat mixte, d'externaliser la prestation de maîtrise d'œuvre relative aux adaptations de la station de pompage de Gobert dans le cadre de la création de la liaison Nord-Sud,

CONSIDERANT la consultation directe organisée avec la groupement conjoint SCE (mandataire solidaire) /CAP INGELEC SAS / Charles Girard architecte DPLG, sur la base de l'article R 2122-7 du code de la commande publique afin de confier, au-dit groupement, des prestations similaires dans le prolongement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une liaison nord-Sud intégrant la refonte d'une station de pompage, la création d'un réservoir et la pose d'une conduite de transport d'eau potable (marché n°2021-10), dont il est actuellement titulaire.

CONSIDERANT les négociations engagées entre le groupement de maîtrise d'œuvre ci-dessus désigné et les services techniques d'AQUAVESC et l'accord intervenu sur l'offre finale du 19 décembre 2024,

DECIDE :

D'ATTRIBUER et de **SIGNER** le marché public n°2024-18 « **Maîtrise d'œuvre relative aux adaptations de la station de pompage de Gobert dans le cadre de la création d'une liaison Nord-Sud** » avec le groupement conjoint SCE (mandataire solidaire) /CAP INGELEC SAS / Charles Girard architecte DPLG – sise 9 boulevard du Général de Gaulle - 92 120 MONTROUGE - SIRET : 345 081 459 00348. Le montant du forfait provisoire de

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20241219-D202419-AR
Date de réception préfecture : 20/12/2024

AQUAVESC

12, rue Mansart 78 000 Versailles Tél. : 01 39 23 22 60 / Fax : 01 39 23 22 74

rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre est de 64 380, 75 € HT. Il est établi sur la base, d'un coût prévisionnel des travaux de 450 000 € HT et d'un taux de rémunération de 14,31 %. Les missions du maître d'œuvre sont les suivantes : AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

DE DIRE que la durée du marché court à compter de sa notification au titulaire et se terminera à la fin de la garantie de parfait achèvement du ou des marchés de travaux, jusqu'à la levée de la dernière réserve.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 et suivants.

DE PRECISER que la présente décision sera publiée sur le site internet de AQUAVESC et insérée au registre des délibérations du Syndicat.



Versailles, le

Erik LINQUIER
Président d'AQUAVESC

13 décembre 2024

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- **Date de réception en Préfecture ;**
- **Date de sa publication sous format électronique via le site internet du Syndicat.**

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours contentieux.

Accusé de réception en préfecture
078-257800227-20241219-D202419-AR
Date de réception préfecture : 20/12/2024

AQUAVESC

12, rue Mansart 78 000 Versailles Tél. : 01 39 23 22 60 / Fax : 01 39 23 22 74